



Organisation
internationale
du Travail

Un nouveau contrat social: parvenir à la justice sociale en période de transformation accélérée



Résumé analytique

Journal international
de recherche syndicale

Volume 12, N° 1-2 (2023)

Le *Journal international de recherche syndicale* (JIRS) est la publication de référence du Bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT. Il s'agit d'un journal multidisciplinaire, destiné à diffuser la recherche internationale sur le travail, l'économie et les politiques de développement durable. Il cible parmi ses lecteurs les organisations syndicales, les professionnels, les chercheurs, les ministères du travail et les universitaires dans tous les domaines relatifs aux mandats de l'OIT au sein du monde du travail, comme les relations professionnelles, la sociologie, le droit, l'économie et les sciences politiques. Le JIRS est publié en anglais, en français et en espagnol et chaque édition se concentre sur un thème spécifique.

Directrice: Maria Helena André

Coordinateur: Mamadou Kaba Souaré

Comité éditorial: Ariel Castro, Hilma Mote, Grayson Koyi, Amanda Villatoro, Michael Watt, Khalid Maman Waziri

Editeurs: Teresa Lander (Edition anglaise), Jean-Luc Martinage (Edition française), Jaime Roda and Raquel Mora Garcia de Oteya (Edition espagnole)

Bureau des Activités pour les Travailleurs

Un nouveau contrat social: parvenir à la justice sociale en période de transformation accélérée

Résumé analytique



Introduction

La question du contrat social est au cœur des débats sur les relations entre l'État et les citoyens depuis plusieurs siècles. Partant du postulat que, à l'état de nature, « l'homme est un loup pour l'homme » (*homo homini lupus*, en latin), des auteurs comme Hobbes, Grotius, Locke et Rousseau ont avancé l'idée d'un État souverain auquel les individus délèguent leur pouvoir et leurs libertés afin d'éviter le chaos.

Ce contrat social n'a toutefois pas évolué au rythme des changements induits par la mondialisation, la dynamique démographique, les nouvelles technologies et la transformation numérique, et il n'a pas été actualisé pour tenir compte du changement climatique, du creusement des inégalités et de la progression de l'extrême pauvreté dans le monde. Les multiples crises que nous vivons - pandémie de COVID-19, tensions géopolitiques, crises financière, alimentaire et énergétique et dérèglement climatique - montrent la nécessité de bâtir d'urgence un nouveau contrat social afin de mieux préciser les droits et les devoirs respectifs de l'État et des citoyens.

Le mouvement syndical, en tant que première organisation au monde fondée sur l'adhésion en nombre de membres et composante essentielle de l'Organisation internationale du travail (OIT), a toujours lutté contre les inégalités et milité pour la paix, en défendant les droits humains et les droits des travailleurs, ainsi que la dignité pour tous. Il a dès lors son mot à dire dans la définition d'un nouveau contrat social centré sur l'humain qui permette de répondre aux défis auxquels sont confrontés les travailleurs du monde entier.

L'édition 2023 du *Journal international de recherche sur le Travail* (JIRT), intitulée « Un nouveau contrat social: parvenir à la justice sociale en période de transformation accélérée », vise à alimenter la réflexion sur la forme que pourrait prendre un nouveau contrat social et, plus particulièrement, sur le rôle que peuvent jouer les syndicats dans la définition et la mise en place de ce contrat social renouvelé au sein du système multilatéral et au niveau national. Ce numéro porte donc à la fois sur les contours de ce pacte social d'un nouveau genre et sur les moyens de le mettre en œuvre. Ces questions sont envisagées d'un point de vue analytique afin de nourrir le débat sur le nouveau contrat social.

Cette édition 2023 est divisée en quatre parties. La première partie présente le concept de contrat social et explique son importance du point de vue du monde du travail (partie A). La deuxième partie aborde deux exemples d'inégalités à travers le problème de l'accès à la protection sociale et la mise en œuvre de la politique de transition juste (partie B). Enfin, la troisième partie traite de deux secteurs en pleine expansion dans lesquels un nouveau contrat social serait la clé pour parvenir au travail décent et à la justice sociale: l'agriculture, qui permet à peine à des millions de travailleurs de se nourrir et de gagner leur vie, et l'économie numérique, où les travailleurs ne bénéficient pas de protection sociale et de conditions de travail décentes (partie C).

A. Pourquoi bâtir un nouveau contrat social et quelles conséquences pour le monde du travail?

Réflexions sur le nouveau contrat social

Michelle Bachelet

ancienne présidente de la République du Chili et ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

- ▶ La planète et nos sociétés connaissent une série de transformations qui influent directement sur le rapport des humains à leur environnement. Au niveau écologique, le changement climatique affecte les habitats et les écosystèmes. Au niveau sociétal, la multiplication des conflits dans le monde fait que des millions de personnes se retrouvent désemparées, sans guère de perspectives d'avenir et privées leurs droits humains fondamentaux. Le modèle économique dominant à l'heure actuelle a engendré des problèmes complexes d'inégalités et creusé, ces dernières années, les écarts dans l'accès aux moyens de subsistance, contraignant des millions de personnes partout dans le monde à quitter leur pays et à vivre dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, sans grandes possibilités d'améliorer leurs conditions de vie.
- ▶ Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et le système d'instruments internationaux pour la promotion et la défense des droits élaboré par les Nations Unies et d'autres organisations témoignent de l'effort mondial entrepris pour remédier à cet état de fait.
- ▶ Dans le monde du travail, les progrès technologiques ont profondément transformé le modèle de relations professionnelles et créé de nouveaux débouchés mais aussi des risques importants pour des millions de travailleurs. L'automatisation et les changements dans les modes de production en général dessinent de nouvelles perspectives pour l'avenir du travail. Dans son rapport intitulé Notre programme commun, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à « refonder le contrat social en l'ancrant dans les droits humains, mieux gérer les communs mondiaux et faire en sorte que les biens publics mondiaux profitent équitablement et durablement à l'humanité tout entière ».
- ▶ Un nouveau contrat social qui prenne en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, c'est-à-dire le cadre général du Programme de développement durable à l'horizon 2030, doit être fondé sur le renforcement du dialogue social et viser à améliorer les conditions de travail dans le respect des droits humains. Les structures de gouvernance du travail doivent être réformées afin qu'elles puissent réagir efficacement dans un contexte où les priorités et les besoins évoluent en permanence. Le nouveau contrat social doit préserver les valeurs fondamentales qui ont donné naissance à la démocratie moderne et continuent de la soutenir. Il nécessite d'adopter une vision holistique du travail qui associe approche fondée sur les droits et solidarité internationale. Il doit créer les conditions pour que les personnes les plus vulnérables puissent accéder à des marchés du travail et à des modes de production respectueux de l'environnement dans ses différentes dimensions.

Pourquoi il est urgent d'établir un nouveau contrat social

Luc Triangle

Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI)

Cet article résume les principaux points du nouveau contrat social adopté par le 5e Congrès mondial de la CSI à Melbourne, en Australie, en novembre 2022. Le monde a besoin d'un nouveau contrat social pour remplacer le modèle économique défaillant, inéquitable et non durable d'aujourd'hui.

Lors de son 5e Congrès mondial, la CSI a adopté une déclaration dans laquelle elle appelle à agir sur trois enjeux mondiaux qui se recoupent: le changement climatique, la santé et le numérique. Elle énumère en outre les six principales revendications des travailleurs sur lesquelles repose le nouveau contrat social: l'emploi, les droits, les salaires, la protection sociale, l'égalité et l'inclusion.

Principales implications pour la politique et l'action syndicales

- ▶ **Emploi:** les gouvernements doivent établir et à mettre en œuvre, en concertation avec les syndicats, des plans nationaux pour l'emploi qui garantissent la création d'emplois respectueux du climat assortis d'une transition juste. Il convient de donner la priorité aux investissements du secteur public dans la santé et les soins, ainsi qu'aux infrastructures qui contribuent à la fois à la neutralité carbone et à la résilience climatique. Les autres priorités sont la formalisation des emplois informels, le déploiement efficace des nouvelles technologies pour soutenir la création d'emplois, l'investissement dans la formation tout au long de la vie, la coopération multilatérale et des mesures d'allègement de la dette pour permettre aux pays d'investir dans la création d'emplois.
- ▶ **Droits:** l'OIT, qui veille à la ratification et au respect des normes internationales du travail, doit être une instance forte et respectée pour que les travailleurs puissent exercer effectivement leurs droits et que le nouveau contrat social devienne une réalité. Par ailleurs, le nouveau contrat social est bâti sur les revendications suivantes: défense de la santé et de la sécurité au travail, exercice de la liberté syndicale et du droit de négociation collective garanti à tous les travailleurs et protection contre les discriminations, le travail forcé et le travail des enfants. Ce nouveau contrat social doit aussi inciter les entreprises à une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, y compris par l'adoption d'une nouvelle convention de l'OIT visant à combler les lacunes en matière de normes et de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il doit également permettre d'inverser la tendance au « travail de plateforme », de parvenir à l'application universelle des protections contenues dans la Déclaration du centenaire de l'OIT et à la finalisation d'un traité solide des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains et de faire en sorte que des législations sur la concurrence et les lois et réglementations connexes empêchent des entreprises privées de détenir un pouvoir de monopole, dans le secteur technologique notamment.

- ▶ **Salaires:** les gouvernements doivent s'acquitter de leur obligation de favoriser la négociation collective; garantir un salaire minimum décent à tous les travailleurs sans exception; empêcher les entreprises d'imposer aux jeunes travailleurs des salaires inférieurs au salaire minimum qui relèvent de l'exploitation et des stages non rémunérés illégaux; soutenir l'action syndicale, la négociation collective et la recherche lorsque les syndicats en ont besoin, et mettre fin au salariat déguisé et au recours abusif à des contrats de travail précaires.
- ▶ **Protection sociale:** dans bon nombre de pays, l'évolution démographique, qui se caractérise par un vieillissement de la population et de la population active, pèse sur les régimes de retraite, tandis que le chômage des jeunes est un problème croissant, même dans les pays où la population est vieillissante. Parmi les éléments du nouveau contrat social figurent le droit à la protection sociale pour tous, avec l'instauration d'un fonds mondial de protection sociale pour les pays les moins riches; la participation des syndicats à la gestion des systèmes de protection sociale via le dialogue social; des réformes fiscales, l'existence d'un impôt sur les bénéfices des sociétés et d'autres mesures visant à garantir des ressources suffisantes pour financer la protection sociale; un allègement de la dette et des mesures des institutions financières internationales destinées à donner aux pays les moins riches la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour mettre en place des systèmes de protection sociale universels.
- ▶ **Égalité:** l'affiliation syndicale et la négociation collective constituent de puissants moyens de lutte contre l'écart de rémunération entre les sexes et contre d'autres formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment la ségrégation professionnelle. La solidarité syndicale et l'organisation et l'action collectives s'avèrent cruciales dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'exclusion sociale et la discrimination sous toutes ses formes. Les syndicats sont en première ligne du combat contre les extrémismes, notamment l'extrême droite, qui progresse partout dans le monde. Le volet égalité du nouveau contrat social exige de mener des campagnes, des négociations et des actions de plaidoyer en faveur d'une transformation du monde du travail fondée sur l'égalité femmes-hommes; de lutter contre la montée de l'extrême droite et contre l'intolérance et l'exclusion sociale et économique; de mener des actions spécifiques pour promouvoir les conventions applicables de l'OIT; de porter à 50 pour cent la proportion de femmes occupant des postes de direction dans les syndicats d'ici à 2026; de garantir des investissements dans l'économie des soins dans tous les pays et de reconnaître le travail de soins à sa juste valeur; et de lutter pour les droits des travailleurs migrants et des réfugiés.
- ▶ **Inclusion:** les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce doivent profondément réformer leurs politiques pour accorder une place centrale au développement et aux droits des travailleurs. Les flux d'aide au développement sont insuffisants, les règles fiscales sont conçues dans l'intérêt des entreprises et des grandes fortunes, l'accès aux capitaux est conditionné à des réformes structurelles qui mettent à mal la capacité des États, et le remboursement

de la dette et l'extraction de valeur par les multinationales obèrent les ressources des pays les moins riches. Le système mondial, encore empreint de colonialisme, est foncièrement défaillant, car inégalitaire et non durable. Le Congrès de la CSI de Melbourne a appelé à une vaste série d'actions en faveur de l'inclusion, visant à : réformer profondément le système économique mondial, à savoir les institutions de Bretton Woods et l'OMC, afin de garantir le développement et l'inclusion pour tous; défendre le multilatéralisme, avec l'OIT au centre; faire campagne en faveur des ODD et, plus particulièrement, de l'objectif 8 sur le travail décent; plaider pour des politiques internationales qui favorisent le transfert de technologies, les investissements durables dans les pays les moins riches et une politique industrielle axée sur la santé, les soins et les infrastructures; plaider pour la prise en compte d'indicateurs économiques autres que le PIB; militer pour qu'au moins 0,7 pour cent du revenu national brut soit consacré pour l'aide publique au développement; supprimer des barrières de propriété intellectuelle qui empêchent la mise au point de vaccins, de traitements et de tests, et en compliquent l'accès.

Le monde du travail et le nouveau contrat social

Mohammed Mwamadzingo

Ancien responsable des programmes, Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT), Turin, Italie

Grayson Koyi

Spécialiste principal des activités pour les travailleurs, BIT

Michael Watt

Responsable technique chargé des politiques économiques, BIT

Khalid Maman Waziri

Responsable technique chargé des politiques macro-économique et de développement, BIT

Beaucoup de pays du monde ont connu pendant des décennies un type particulier de contrat social, établi dans les années 1940 et 1950, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En vertu de ce contrat, l'État offrait des avantages sociaux et économiques aux citoyens, lesquels contribuaient au bien commun - que ce soit sur le plan économique, social ou culturel - en partant du principe que l'État leur garantissait un niveau de vie minimum, une protection sociale, ainsi que l'exercice de leurs droits fondamentaux.

L'emploi constituait un élément structurant de ce contrat social, il définissait les droits et les devoirs des travailleurs et des employeurs, du travail et du capital, et influait fortement sur la distribution des ressources et du pouvoir au sein de la société.

Les mutations profondes que connaît le monde du travail au xxi^e siècle ont fragilisé ce contrat social et montré la nécessité de le renouveler. Les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres institutions internationales ont appelé à une revitalisation du contrat social, un appel repris par les organisations de travailleurs (CSI) et d'employeurs

(OIE). Le directeur général de l'OIT, Gilbert Houngbo, a également plaidé en faveur d'un nouveau contrat social pour promouvoir la justice sociale.

La refondation du contrat social est d'autant plus urgente que le monde du travail et, plus largement, le contexte socio-économique mondial se caractérisent par la persistance et l'omniprésence du chômage et de la précarité. En 2022, le monde accusait un déficit de 473 millions d'emplois, si l'on additionne les 205 millions de chômeurs et les 268 millions de personnes dont les besoins en matière d'emploi ne sont pas satisfaits mais qui ne sont pas considérées comme des chômeurs. Bon nombre des personnes qui ont un emploi sont soumises à des conditions de travail de plus en plus précaires: en 2022, quelque 2 milliards de travailleurs dans le monde occupaient un emploi informel, lequel représentait 60 pour cent de l'ensemble des emplois.

De surcroît, le phénomène de la pauvreté au travail s'aggrave. De nombreux travailleurs, en particulier les salariés, sont exclus du champ d'application de la législation et des politiques salariales, ce qui les empêche de se voir garantir un niveau de rémunération décent.

Dans le même temps, la couverture de la protection sociale reste insuffisante: environ 47 pour cent seulement de la population mondiale est effectivement couverte par au moins une prestation de protection sociale, ce qui signifie que plus de 4 milliards de personnes ne bénéficient toujours d'aucune protection sociale dans le contexte socio-économique mondial actuel.

Tout cela explique les niveaux élevés d'inégalités que l'on constate aujourd'hui dans le monde. Si les inégalités de revenu ont diminué entre pays au cours des deux dernières décennies, grâce notamment aux progrès économiques accomplis par de nombreux pays émergents, elles restent à un niveau très élevé au niveau mondial. Ces inégalités croissantes et la détérioration du contexte socio-économique dans de nombreuses régions, où les besoins essentiels que sont l'alimentation, l'eau et l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi ne sont pas satisfaits, ont contribué à la fragilisation de la cohésion sociale et de la paix, comme en témoigne l'augmentation des conflits dans le monde et des atteintes à la démocratie dans de nombreuses régions.

Le changement climatique et les évolutions technologiques pèsent aussi sur le travail décent dans le contexte socio-économique actuel. L'ajustement à ces nouvelles réalités nécessitera d'importantes mesures d'adaptation, notamment des investissements massifs dans les infrastructures. Cela étant, ces mesures d'adaptation offrent également des possibilités de création d'emplois, notamment dans certaines des régions les plus pauvres du monde, à commencer par l'Afrique. Or, les évolutions technologiques, en particulier les nouveaux équipements et outils numériques tels que l'intelligence artificielle, ne se traduisent pas encore par des gains de productivité et une réduction de la pénibilité du travail, comme on l'avait prédit avec optimisme, mais ces innovations sont indispensables pour pallier les pénuries de main-d'œuvre qui se profilent à l'horizon du fait de l'évolution démographique.

Principales implications pour la politique et l'action syndicales

- ▶ L'insécurité de l'emploi et l'incertitude socio-économique qu'elle engendre mettent à mal les relations entre les travailleurs, les employeurs et l'État, ce qui a pour conséquence d'entamer la confiance des citoyens dans les institutions publiques.
- ▶ Le nouveau contrat social doit être fondé sur une vision qui fait de la réduction des inégalités la clé du progrès économique et social. Il doit s'appuyer sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.
- ▶ Le nouveau contrat social doit garantir la création d'emplois décents pour tous au moyen de politiques publiques coordonnées et cohérentes, c'est-à-dire un ensemble de politiques macroéconomiques, sectorielles, industrielles, de formation, de l'emploi et de protection sociale favorables à l'emploi.
- ▶ Le nouveau contrat social doit chercher à faire en sorte que les politiques publiques répondent aux besoins de tous les travailleurs et de la société dans son ensemble, et qu'elles tiennent davantage compte de tout le spectre des relations de travail.
- ▶ Le nouveau contrat social doit chercher à faire en sorte que les mécanismes de fixation des salaires permettent d'assurer un salaire vital aux travailleurs et de garantir à ces derniers des avantages sociaux et des conditions de travail adéquates, ainsi que des politiques nationales cohérentes en matière de sécurité et de santé au travail.
- ▶ Le droit de participer à la négociation collective doit être reconnu aux organisations de travailleurs. Doivent également être instaurés des mécanismes de consultation régulière entre salariés et employeurs, de réparation en cas de violation des droits de l'homme internationalement reconnus et de règlement des conflits du travail.

B. Le nouveau contrat social comme moyen de réduire les inégalités

La protection sociale, clé de voûte du nouveau contrat social: le rôle moteur des syndicats

Elaine Fultz

Chercheuse indépendante, JMF Research Associates, Philadelphie, États-Unis

Ursula Kulke

Spécialiste principale en matière de protection sociale, BIT

La pandémie de COVID-19 a causé de grandes souffrances - décès, longues maladies - et provoqué de fortes turbulences économiques - faillites, pertes d'emplois, récession, annulation des progrès accomplis ces dernières années en matière de réduction de la pauvreté. Le monde connaît actuellement les températures les plus élevées jamais enregistrées, avec leur cortège de tempêtes, d'inondations, de sécheresses et d'incendies. Ces deux calamités se produisent alors même que la qualité de la vie

et du travail se dégrade: les inégalités se creusent, les formes atypiques d'emploi, notamment l'emploi informel, le travail de plateforme et l'emploi temporaire, sont en hausse, et, dans certaines régions, l'agitation sociale et la violence viennent perturber la vie et le travail. Comme il fallait s'y attendre, ce sont les membres les plus vulnérables de la société qui sont le plus durement touchés, à savoir les petits entrepreneurs, les travailleurs peu qualifiés, les personnes exerçant des formes atypiques d'emploi tel que le travail de plateforme, les personnes occupant un emploi informel, les jeunes et les personnes handicapées. Les femmes ont été doublement pénalisées du fait que les pertes d'emplois ont concerné de façon disproportionnée le secteur des services et qu'elles ont dû passer plus de temps à s'occuper de leur famille.

Ces temps troublés ont mis en lumière une lacune de l'action publique connue de longue date, mais restée jusqu'ici sans réponse: la protection sociale a beau être reconnue comme un droit humain fondamental par la quasi-totalité des États et des institutions internationales, la majeure partie de la population mondiale - plus de 4 milliards de personnes - ne bénéficie toujours d'aucune couverture. En d'autres termes, moins de la moitié de la population mondiale est couverte par une ou plusieurs prestations en espèces. Avec autant de personnes abandonnées à leur sort au cours de crises successives, il n'est pas surprenant que la défiance à l'égard du pouvoir politique et des institutions, déjà en hausse dans la plupart des pays, se généralise.

Conscients du danger, les dirigeants politiques, économiques, associatifs et syndicaux lancent des appels en faveur d'un nouveau pacte social entre l'État et les citoyens. Si les différents acteurs divergent quelque peu sur les protections que devrait offrir ce contrat, ils s'accordent sur un point: la nécessité de garantir à chacun un socle de protection sociale. Cette garantie permettrait à la fois de mieux protéger les personnes contre les aléas de la vie et de partager plus équitablement la prospérité future. La recommandation (no 202) sur les socles de protection sociale de l'OIT, 2012, donne une orientation pour faire de la protection sociale la clé de voûte d'un nouveau contrat social.

Nous examinons ici la recommandation no 202 sous un angle nouveau, à la lumière des carences de la protection sociale qui sont apparues dernièrement au grand jour et des efforts déployés récemment par les États pour mettre en place des socles de protection sociale. Nous nous concentrons en particulier sur les décisions relatives à la définition des socles de protection sociale que la recommandation no 202 laisse à l'appréciation des pays. Tout en précisant que plusieurs solutions sont envisageables pour étendre la couverture, nous montrons les avantages que présentent certaines stratégies et certains modèles de prestations. Nous lançons ensuite un appel aux syndicats afin qu'ils jouent un rôle moteur dans l'extension de la protection sociale, tel que le préconise la recommandation no 202. Nous évoquons à la fois les difficultés que cela pose et les avantages considérables qui peuvent en résulter.

Principales implications pour la politique et l'action syndicales

Les crises actuelles, provoquées par la pandémie de COVID-19, le réchauffement climatique et d'autres tendances défavorables, donnent aux syndicats une nouvelle occasion d'œuvrer pour une meilleure protection de tous, tout en réaffirmant leur rôle dans la résolution des problèmes du moment. L'action des organisations de travailleurs peut s'articuler autour des axes suivants:

- ▶ **Représenter tous les travailleurs et bâtir des alliances:** les syndicats structurés autour de la relation traditionnelle employeur-salariés doivent se réorganiser et bâtir des alliances avec d'autres organisations afin de mobiliser les non-syndiqués et de faire entendre leur voix. Les syndicats peuvent élaborer des stratégies innovantes, en proposant par exemple un soutien juridique ou une assistance comptable, afin d'attirer, de retenir et de représenter tous les travailleurs, y compris en nouant des partenariats avec des organisations de travailleurs atypiques.
- ▶ **Participer à la conception et à la mise en œuvre de la protection sociale universelle comme élément clé du nouveau contrat social:** les organisations de travailleurs sont bien placées pour connaître les priorités, les besoins et la capacité financière des populations cibles, ce qui est primordial pour étendre la protection sociale avec succès. Elles doivent prendre une part active aux débats nationaux sur le financement des régimes de protection sociale non contributifs, en militant notamment en faveur de la progressivité de l'impôt. Elles peuvent aider à identifier les travailleurs de l'économie informelle ou exerçant des formes atypiques d'emploi qui pourraient être couverts progressivement par l'assurance sociale, faciliter l'immatriculation de ces travailleurs et les aider à s'acquitter de leurs obligations déclaratives.
- ▶ **Sensibiliser les travailleurs à leurs droits et devoirs en matière de protection sociale:** les syndicats peuvent grandement contribuer aux campagnes d'information sur les nouveaux régimes de protection sociale, en organisant des réunions et des tables rondes et en aidant à diffuser des supports d'information.
- ▶ **Participer à la gouvernance et à l'application effective des régimes de protection sociale:** la participation des syndicats au suivi et à l'évaluation est un gage de transparence et une façon de gagner la confiance des travailleurs. Il est particulièrement important que les représentants des travailleurs soient associés à la formulation des hypothèses économiques retenues dans les évaluations actuarielles de la situation financière future du régime. Les syndicats n'auront confiance dans les conclusions actuarielles que si les représentants des travailleurs comprennent les hypothèses et les jugent plausibles.
- ▶ **Veiller à ce que les engagements pris au niveau international se traduisent par des mesures concrètes et des engagements financiers au niveau national:** en œuvrant à la ratification, à la mise en application et au suivi des conventions et recommandations de l'OIT, en particulier de la convention no 102, les organisations de travailleurs peuvent obtenir du gouvernement qu'il tienne ses engagements en matière de sécurité sociale, tant à l'égard des travailleurs actuels que des futurs actifs. Les organisations de travailleurs doivent apporter leur contribution à

l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes, et notamment au débat en cours sur la création de nouveaux mécanismes de financement internationaux tels que le fonds mondial pour la protection sociale. Les processus des Nations Unies sur le développement durable offrent aux organisations de travailleurs un espace et une motivation supplémentaires pour participer à la prise de décision démocratique multilatérale.

Vers un contrat socio-écologique européen

Béla Galgóczi

Chercheur principal à l'Institut syndical européen (ISE)

Les inégalités environnementales étant désormais indissociables des inégalités sociales, nous vivons un moment historique de synthèse où les politiques environnementales sont aussi des politiques sociales et inversement. Les inégalités sont multidimensionnelles tant les enjeux climatique, environnemental et social sont imbriqués. Le changement de paradigme de notre modèle économique, nécessaire pour ramener l'activité humaine dans les limites de la planète, exige de remédier aux vieilles inégalités tenaces, tout en veillant à ce que la transition vers un monde neutre en carbone n'en crée pas de nouvelles qui s'ajouteraient aux anciennes. Le concept de transition juste est prometteur à cet égard, mais sa traduction dans les faits manque souvent d'envergure tant en termes d'échelle que de portée, si bien que les politiques mises en œuvre se réduisent à une mosaïque de mesures. L'État-providence de l'après-guerre ne permet pas non plus à répondre aux nouveaux défis. C'est pourquoi il nous faut un contrat socio-écologique dans lequel l'État joue un rôle central (en qualité de garant) et les syndicats, la société civile et les employeurs un rôle actif.

En favorisant une sphère publique égalitaire et écologique qui protège les droits des travailleurs et les droits de la nature, les transitions justes peuvent déboucher sur un nouveau contrat socio-écologique pour l'humanité et la planète, à même de garantir le plein accès aux droits sociaux et un avenir viable pour tous. Néanmoins, le concept de transition juste ayant montré ses limites en termes de portée et d'échelle, il a besoin de s'accompagner d'un État-providence refondé et adossé à un nouveau contrat socio-écologique. Ce nouveau contrat devra redéfinir à la fois les rapports des humains avec la nature et les rapports des humains entre eux.

Pour qu'il permette de parvenir à une prospérité mieux partagée dans les limites de la planète, le nouveau contrat socio-écologique doit reposer sur des principes clés tels que le capitalisme partenarial, le développement des compétences, la sécurité économique et la transition vers la neutralité carbone. Les entreprises doivent également être associées à ce nouveau contrat social, afin d'éviter qu'il ne débouche sur un « *corporate welfare* », un État providence pour le secteur privé, et qu'il aggrave les inégalités mais qu'il crée au contraire de la valeur pour tous.

Parmi les inégalités auxquelles il faut remédier de toute urgence figurent la polarisation persistante des revenus et la stagnation des salaires, l'insécurité de l'emploi liée au

travail informel et aux contrats de travail précaires, le déficit de logements abordables, l'accès à des soins de santé et à une éducation abordables, les discriminations sexuelles et raciales persistantes, les disparités croissantes entre régions et la vulnérabilité face au changement climatique et aux risques environnementaux. Pour mener à bien la transition vers une économie neutre en carbone, il est indispensable de prendre en compte les effets différentiels sur le marché du travail (transitions professionnelles, développement des compétences), les effets distributifs des politiques climatiques (précarité énergétique et inégalités de mobilité), ainsi que l'accessibilité et le caractère abordable des technologies à faible émission de carbone. À défaut de véritables politiques sociales et du marché du travail, la transition ne fera qu'aggraver toutes les inégalités existantes.

Principales implications pour la politique et l'action syndicales

Pour mettre en place un nouveau modèle économique fondé sur une croissance durable qui respecte les limites de la planète et s'appuie sur un contrat socio-écologique applicable à tous, qui assure une protection sociale abordable et effective et réduise les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, les politiques doivent viser les objectifs suivants:

- ▶ faciliter la création d'emplois verts de qualité;
- ▶ élaborer un cadre d'action pour une transition juste qui facilite les transitions sur le marché du travail et le développement de compétences vertes, corrige les effets régressifs des politiques climatiques pour les groupes vulnérables et rende les technologies à faible émission de carbone abordables et accessibles à tous;
- ▶ garantir des droits égaux à tous les travailleurs, quelles que soient leurs modalités d'emploi;
- ▶ assurer une protection sociale universelle, dans la perspective de services de base universels;
- ▶ éliminer toute discrimination fondée sur l'origine ethnique, l'âge, le sexe ou autre;
- ▶ instaurer une fiscalité équitable pour les particuliers et les entreprises au niveau national et international.

Les principaux acteurs concernés sont les organisations multilatérales (l'Union européenne, les Nations Unies, les institutions financières internationales, par exemple), les États-nations, les employeurs, les syndicats et la société civile.

L'État joue un rôle central dans la mise en place d'un véritable cadre d'action global et intégré, dans lequel les politiques climatique, économique (budgétaire et fiscale), industrielle, sociale et du marché du travail forment un ensemble cohérent.

- ▶ Les moyens d'action doivent également présenter un bon équilibre entre instruments de droit souple et de droit contraignant, contrairement à ce qui se pratique souvent actuellement, où les politiques économiques reposent en général sur des règles contraignantes, et les politiques sociales sur des règles non contraignantes.

- ▶ Les moyens d'action doivent reposer sur un savant dosage de réglementation, de mécanismes du marché, de fiscalité et d'activité normative. Cette combinaison de mesures doit être assortie d'un contrat socio-écologique, comme nous l'avons vu plus haut.
- ▶ Le dialogue social et la participation de la société civile doivent présider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de ce contrat.
- ▶ Toutes les parties prenantes doivent concevoir de nouvelles stratégies, se doter de nouvelles capacités et se montrer disposées à coopérer et à nouer des alliances.
- ▶ Les entreprises doivent intégrer le fait que, au-delà de la recherche du profit et de la création de valeur, elles doivent agir pour le bien de l'ensemble de la société.

Les syndicats doivent devenir des agents du changement, en promouvant activement les politiques de transition juste et en intervenant en amont des restructurations industrielles tout au long de la chaîne de valeur. Ils doivent également élaborer des stratégies innovantes pour s'implanter dans les nouveaux secteurs d'activité que sont l'économie verte et l'économie numérique. Les syndicats doivent également porter le regard au-delà de leurs membres, dans l'esprit du syndicalisme mouvementiste, et chercher à bâtir des alliances avec les organisations de la société civile.

L'OIT et ses mandants, et notamment les organisations de travailleurs, sont les mieux placés pour participer à la définition et à la mise en place d'un nouveau contrat socio-écologique au sein du système multilatéral et au niveau national. La Coalition mondiale pour la justice sociale, lancée lors de la Conférence internationale du travail de 2023, constitue un bon point de départ pour l'élaboration de ce contrat socio-écologique.

C. Un nouveau contrat social pour protéger les groupes vulnérables

Un nouveau contrat social: parvenir à la justice sociale dans un contexte de mutation accélérée de l'agriculture

Leda Celis

Spécialiste du marché du travail et du développement, Philippines

L'objectif de développement durable (ODD) no 2 vise à éradiquer la faim dans le monde et à promouvoir l'agriculture durable. Or, pour être durable, l'agriculture doit pouvoir relever les défis que représentent l'évolution des goûts alimentaires, l'augmentation de la population, le changement démographique et un contexte politique changeant, avec une diminution des crédits alloués au secteur agricole. On nous prédisait que l'agriculture de pointe résoudrait le problème de la sécurité alimentaire en abaissant les coûts de production mais le déploiement du numérique se traduit par des suppressions d'emplois, comme le montrent plusieurs études-pays présentées dans l'article. Un nouveau contrat social permettrait de protéger les droits des travailleurs et de sensibiliser les gouvernements à la nécessité d'une agriculture de pointe durable. Ce nouveau contrat

social doit tenir compte du fossé qui sépare l'agriculture traditionnelle de l'agriculture d'aujourd'hui et englober l'emploi, la protection sociale et le développement durable.

L'agriculture climato-intelligente fait appel à une série d'objets connectés (ce qu'on appelle l'Internet des objets ou IoT), ainsi qu'à des systèmes d'irrigation et des serres automatisés. Parmi les technologies utilisées, mentionnons tout d'abord l'intelligence artificielle, qui permet de prédire les variations du climat, les paramètres du sol et l'hygrométrie, la teneur en carbone et le risque de maladies et d'infestations. Il y a aussi les capteurs intelligents, qui collectent des données en temps réel et permettent ainsi aux agriculteurs de suivre l'état de leur exploitation, et les drones et les satellites équipés de caméras qui aident les agriculteurs à cartographier leurs parcelles et à les inspecter à distance, et enfin les applications intelligentes, qui permettent de combiner tous les outils et toutes les solutions en un seul et même système.

Les agriculteurs invoquent comme freins à la numérisation le fait de ne pas avoir accès à Internet ou de disposer d'une mauvaise connexion, la résistance au changement de la génération précédente, le fait que les outils ne communiquent pas entre eux, et les difficultés d'entretien des drones. Le manque de soutien des pouvoirs publics à la numérisation des exploitations agricoles et les questions de confidentialité et de protection des données sont parmi les autres problèmes soulevés.

Principales implications pour la politique et l'action syndicales

- ▶ Le nouveau contrat social doit permettre aux agriculteurs de ne plus vivre dans la crainte de l'insécurité économique et alimentaire et d'avoir confiance dans les institutions. Les gouvernements doivent mettre leurs mesures de soutien en adéquation avec les évolutions du monde du travail. Le nouveau contrat social doit intégrer l'emploi, le développement durable et la protection sociale, sur la base de l'égalité des droits et des chances pour tous.
- ▶ Le nouveau contrat social doit permettre aux agriculteurs de bénéficier d'un soutien financier des pouvoirs publics sous la forme de crédits, de subventions ou de garanties, et de contracter des emprunts auprès d'établissements de crédit privés. Il doit aussi prévoir des mesures visant à inciter les jeunes à rester dans l'agriculture. Les gouvernements peuvent aider les exploitants à trouver des débouchés pour leurs produits climato-intelligents.
- ▶ Le nouveau contrat social doit contribuer à combler les considérables écarts de statut professionnel et atténuer l'impact du changement climatique et du COVID-19, en affirmant les principes l'inclusion, d'équité et de diversité.
- ▶ Les dirigeants politiques doivent s'engager à bâtir un État protecteur, à favoriser la participation des citoyens, à assumer la responsabilité de leurs échecs, à apaiser les tensions et à atténuer l'impact des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion. Le nouveau contrat social doit empêcher les responsables politiques de détourner à leur profit les fonds alloués aux projets destinés à l'agriculture de pointe.
- ▶ Les syndicats doivent s'employer à préserver le droit des travailleurs à se syndiquer, à garantir la sécurité au travail, à promouvoir l'égalité, à garantir l'égalité de

rémunération entre les femmes et les hommes, à lutter contre le racisme et à assurer une protection sociale aux travailleurs vulnérables, en s'appuyant sur le projet de fonds mondial pour la protection sociale.

- ▶ Les syndicats doivent s'employer activement à organiser les paysans et les travailleuses rurales en coopératives pour l'achat d'intrants agricoles, la commercialisation des produits et l'industrialisation rurale afin de créer des emplois dans les zones rurales.
- ▶ Les syndicats doivent participer à la fixation du salaire minimum légal et aux démarches visant à satisfaire les revendications des habitants des zones rurales, notamment en ce qui concerne des besoins essentiels tels que l'approvisionnement en eau potable, l'électricité, les soins de santé primaires, l'éducation et les services sociaux.
- ▶ Les fédérations syndicales doivent mener des campagnes d'éducation auprès des organisations paysannes et mobiliser les populations rurales pour qu'elles parviennent à l'autosuffisance alimentaire.
- ▶ Le mouvement syndical doit coopérer avec les organisations de défense de l'environnement pour rendre le développement industriel écologiquement plus viable et associer étroitement les populations à la résolution des problèmes environnementaux au niveau national et mondial.
- ▶ L'OIT doit s'attacher à renforcer la coopération entre les employeurs et les travailleurs pour qu'ils s'emploient ensemble à résoudre les grands problèmes de société qui désorganisent le monde du travail et à trouver une solution durable aux inégalités susceptibles de briser les contrats sociaux en l'absence de mesures correctives.
- ▶ L'OIT, en sa qualité d'organisation internationale, doit être attentive aux conséquences des avancées technologiques sur l'emploi et rechercher des solutions efficaces, par le biais de consultations tripartites, afin de veiller à ce que le passage des emplois traditionnels à ceux du nouveau monde du travail soit bien géré.
- ▶ L'OIT doit faire en sorte que tous les travailleurs, qu'ils occupent un emploi formel ou informel, bénéficient de droits égaux en matière de syndicalisation et aient la possibilité de constituer une organisation de travailleurs ou de s'y affilier en vue d'une représentation collective. La même attention doit être accordée à l'emploi informel et aux formes atypiques d'emploi.
- ▶ L'OIT doit envisager de contraindre les gouvernements des États membres à prendre en compte non seulement l'emploi formel, mais aussi les travailleurs vulnérables de l'économie formelle, en leur offrant une tribune pour exprimer leurs doléances. Cela doit inclure les travailleurs des plateformes, actuellement considérés comme vulnérables car privés de protection sociale.
- ▶ Les entreprises doivent établir un nouveau contrat avec les salariés et respecter leurs engagements vis-à-vis des travailleurs et de leurs organisations syndicales.
- ▶ Les travailleurs doivent gagner en productivité afin d'améliorer les rapports salariés-employeurs, l'innovation et la productivité étant les principaux objectifs à atteindre.

Un nouveau contrat social pour les plateformes de réseaux sociaux: donner la priorité aux droits et aux conditions de travail des créateurs et des modérateurs de contenu

Jacqueline Wambui Wamai

Coordinatrice régionale pour l'Afrique subsaharienne, Réseau international des avocats assistant les travailleurs (ILAW), Nairobi, Kenya

Maureen Chadi Kalume

Conseillère en droit international du travail, Berlin, Allemagne

Monicah Gachuki

Consultante en matière de travail et de développement, Nairobi, Kenya

Agnes Mukami

Responsable des relations entre partenaires sociaux, Union kenyane des travailleurs domestiques, de l'hôtellerie, de l'éducation et de la santé, Nairobi, Kenya

Les progrès technologiques et la transformation de la société ont permis l'émergence de plateformes numériques, qui offrent des possibilités d'emploi mais suscitent aussi des inquiétudes tant pour ce qui est des conditions de travail que du fait que les travailleurs sont privés de leurs droits fondamentaux. Les modérateurs ont la lourde tâche de passer au crible les publications des internautes, un travail psychologiquement et émotionnellement éprouvant qu'ils accomplissent moyennant une faible rémunération. De leur côté, les créateurs de contenu sont soumis à un stress constant et sont souvent confrontés à des problèmes tels que les propos haineux, le harcèlement en ligne et la discrimination, alors qu'ils s'évertuent à produire du contenu divertissant et informatif.

Les travailleurs qui tentent de faire valoir leurs droits au travail ou même d'exprimer des doléances, sont mis à l'index et finissent par perdre leur emploi, et sont parfois même pas placés sur une liste noire qui les empêche de retrouver du travail dans le secteur. En Allemagne, des youtubeurs ont créé FairTube, une association rattachée à la fédération syndicale IG-Metall, ce qui leur permet d'adhérer à IG-Metall en tant que travailleurs indépendants.

Il est crucial d'établir un nouveau contrat social dans lequel l'apport précieux de ces travailleurs soit reconnu à sa juste valeur. Cela suppose de reconnaître qu'ils procurent des recettes aux plateformes numériques et de les associer à des modèles de partage de la valeur qui tiennent compte de leur apport. Il en résulterait un environnement numérique plus équitable, bénéfique à la fois pour les plateformes et pour les créateurs et modérateurs de contenu.

Le bien-être des travailleurs doit être une priorité du nouveau contrat social. Les tâches éprouvantes qu'accomplissent les modérateurs et les créateurs de contenu les exposent à des niveaux de stress élevés, au harcèlement en ligne et à des problèmes de santé mentale. Il convient de mettre en place des mécanismes d'accompagnement adéquats, tels que des réseaux de soutien, des services de conseil et des règles claires sur la manière

de traiter les contenus toxiques. Il faut aussi veiller à créer un environnement numérique inclusif pour encourager la diversité et la participation de tous. Les plateformes doivent chercher activement à faire entendre la voix des communautés marginalisées.

Il convient de promouvoir la durabilité en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et en incitant à une consommation responsable des contenus. Si nous attachons de l'importance à leurs droits et que nous défendons leurs intérêts, les travailleurs pourront exercer leur activité sans craindre d'être exploités ou abandonnés à leur sort. Il en résultera à la longue un écosystème numérique plus dynamique, plus diversifié et plus robuste, dont tous les acteurs tireront profit. Un nouveau contrat social doit veiller à assurer un travail décent aux travailleurs de l'économie numérique, quelle que soit la nature de la relation de travail.

Principales implications pour la politique et l'action syndicales

- ▶ **Normes de l'OIT:** la convention (no 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, offre un cadre exhaustif de prévention, de protection et de recours face aux difficultés rencontrées par les créateurs et les modérateurs de contenu, notamment l'isolement, la surcharge de travail, l'exposition à des contenus choquants et l'absence de sécurité de l'emploi.
- ▶ **Contrôle des pouvoirs publics:** les gouvernements peuvent préserver la santé mentale et physique des modérateurs et des créateurs de contenu en adoptant des mesures visant à favoriser leur bien-être et en imposant aux plateformes de consacrer les ressources adéquates à cette fin.
- ▶ **Mobilisation des syndicats:** les syndicats peuvent négocier avec les entreprises la mise en place de programmes de bien-être au travail et de structures de soutien, et militer en faveur d'un cadre d'action et d'une législation visant à protéger les libertés et les droits fondamentaux au travail et à les faire progresser.
- ▶ **Responsabilité des entreprises:** les entreprises sont invitées à mettre en place à l'intention des modérateurs des plans de résilience personnalisés, en mettant à leur disposition des ressources telles que des bulletins d'information, des webinaires et des consultations individuelles avec des spécialistes de la santé mentale formés à repérer les signes de souffrance au travail, et en leur proposant des abonnements à des salles de sport, des séances de yoga et de méditation et des initiatives de remise en forme sur mesure axées sur une approche holistique de la santé. Les activités sociales, les célébrations d'équipe, les activités communautaires et les compétitions sportives contribuent à créer un climat de confiance sur le lieu de travail. Les activités annexes, telles que les clubs de lecture et les ateliers de gestion budgétaire, améliorent le bien-être global des modérateurs.
- ▶ **Contribution des partenaires:** les spécialistes de la santé mentale et les organisations non gouvernementales peuvent offrir des ressources complémentaires, des formations sur mesure et des mécanismes de soutien ciblés pour répondre aux besoins spécifiques des modérateurs et des créateurs.

Un nouveau contrat social: parvenir à la justice sociale en période de transformation accélérée

Volume 12, N° 1-2 (2023)

Réflexions sur le nouveau contrat social

Michelle Bachelet

Pourquoi il est urgent d'établir un nouveau contrat social

Luc Triangle

Le monde du travail et le nouveau contrat social

Mohammed Mwamadzingo, Grayson Koyi, Michael Watt et Khalid Maman Waziri

La protection sociale, clé de voûte du nouveau contrat social: le rôle moteur des syndicats

Elaine Fultz et Ursula Kulke

Vers un contrat socio-écologique européen

Béla Galgóczi

Un nouveau contrat social: parvenir à la justice sociale dans un contexte de mutation accélérée de l'agriculture

Leda Celis

Un nouveau contrat social pour les plateformes de réseaux sociaux: donner la priorité aux droits et aux conditions de travail des créateurs et des modérateurs de contenu

Jacqueline Wambui Wamai, Maureen Chadi Kalume, Monicah Gachuki et Agnes Mukami

► Informations générales

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)
www.ilo.org/actrav
Facebook and Twitter: @ILOACTRAV